

fédération. Le plan entier de la confédération tel qu'élaboré par la conférence, et soumis par le gouvernement canadien à l'examen du peuple et de la législature, porte le caractère d'un compromis. Je n'hésite pas à le répéter, il y a eu de toute nécessité beaucoup de concessions mutuelles. Lorsque nous songeons que cinq colonies, toutes supposées avoir des intérêts différents, se réunissent dans le but de représenter leurs intérêts individuels, leurs vues, concernant leurs propres localités,—il faut avouer que si ne nous nous étions pas assemblés dans un esprit de conciliation, avec un désir ardent d'effectuer cette union,—que si nous n'avions pas été pénétrés du sens de cette résolution,—“ Une union fédérale sous la couronne de la Grande-Bretagne aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord,”—tous nos efforts auraient été vains. Si nous n'avions pas senti que nous devions mettre de côté nos propres opinions sur certains détails et n'avoir en vue que ce qui était praticable et ne pas rejeter obstinément l'opinion des autres,—si nous n'avions pas été pleins du désir de former un grand peuple et un gouvernement fort, j'affirme que le projet tout entier aurait subi un immense échec. C'est dans ces circonstances que nous mettons le projet devant la chambre et devant le pays en leur disant : si, dans votre opinion, l'union des peuples des cinq colonies pour former une seule nation régie par un seul souverain n'est pas à l'avantage de tous, rejetez le projet. Mais si après une considération calme, juste et entière du projet, vous croyez réellement que, dans son ensemble, il est à l'avantage des provinces,—si vous croyez qu'il est de nature à nous assurer une continuation de la jouissance des lois anglaises, des institutions, de la liberté et de l'union avec la mère-patrie, aussi bien que le développement de notre prospérité nationale, sociale et politique, nous supplions cette chambre de mettre de côté tout préjugé et d'adopter le projet qui lui est soumis ; nous lui demandons d'aborder la question avec le même esprit qui animait les délégués, d'accepter l'ensemble du projet, si elle le regarde comme profitable et avantageux ; nous lui demandons d'agir ainsi afin que nous arrivions sans tarder à une conclusion satisfaisante. Par un heureux concours de circonstances, au moment où se formait au Canada une administration ayant pour but d'essayer à résoudre les difficultés

qui nous accablaient, les provinces maritimes, animées du même sentiment et dans des intérêts analogues, avaient nommé une conférence dans le but d'opérer une union entre elles, sans savoir alors quelle attitude allait prendre le gouvernement du Canada. Sans cette heureuse coïncidence, il nous aurait peut-être fallu une longue série d'années pour arriver à une conclusion pratique. Aujourd'hui, nous y sommes arrivés : les députations des divers gouvernements représentés dans la conférence se sont engagés, en partant, à soumettre le projet à leurs gouvernements respectifs, et à demander l'approbation de leurs législatures et de leurs populations. J'espère que le projet passera dans son ensemble. Je suis sûr que la chambre ne cherchera pas à en modifier les détails les plus importants, car, si tel devait être le cas, il vaudrait autant n'y plus songer. Ce projet peut être considéré comme un traité passé entre les différentes provinces, et si on veut y faire aucune modification sérieuse, chacune des colonies se croira relevée de l'obligation implicite de le considérer comme un traité et pourra à son tour l'amender *à libitum* au point de vue de ses propres intérêts ; tous nos travaux resteront sans résultat, et nous aurons à recommencer et à élaborer un nouveau traité ; nous devrons entrer de nouveau en négociations avec les diverses provinces, et refaire tout le projet. J'espère que la chambre s'opposera à toute tentative qui arrêterait ou différerait peut être pour toujours toutes nos chances d'union. Tous les hommes d'état des diverses colonies qui ont parlé sur le sujet ont admis que l'union était avantageuse et praticable. Maintenant que cette union nous est proposée, si nous laissons passer l'occasion elle ne se présentera peut-être jamais. Du moment que le projet sera rejeté, la proposition première, but de l'assemblée de Charlottetown, et relative à l'union des provinces maritimes sans comprendre le Canada, sera de nouveau mise de l'avant. Ces provinces ne resteront pas séparées et impuissantes comme elles le sont aujourd'hui, elles se réuniront pour former un peuple qui sans être aussi puissant que s'il était uni au Canada, ne laissera pas d'avoir une certaine importance. Si vous croyez aux termes de la résolution, savoir : que “ l'union est proposée dans les plus chers intérêts et la prospérité présente et future de l'Amérique britannique du Nord ”, il est temps d'agir, de ne plus fermer les yeux sur notre position actuelle, et de voir enfin à quels dangereux hasards nous exposent